

Délibération DEL-B-2025-054

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 10

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

POLITIQUE DE LA VILLE

Etape 2 de l'étude pré-opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'étude urbaine : demandes de subvention « Fonds vert » et Banque des Territoires

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 relative à l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2020-233 du Conseil communautaire du 3 novembre 2020 validant le rendu de l'étude urbaine réalisée sur le quartier de « Valette » de 2017 à 2019 ;

Vu la délibération DEL-CC-2022-135 du Conseil communautaire du 4 octobre 2022 approuvant, à la demande du bailleur social Deux-Sèvres Habitat, le projet de requalification durable et globale des bâtiments « Aubépine », « Bleuets », « Camélias » et « Dahlias » situés au sein du quartier prioritaire « Valette », boulevard Lescure ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 adoptant les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier « Valette » établi pour la période 2024-2030 ;

VU la délibération DEL-CC-2023-114 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 validant les demandes de subvention au titre du fonds vert et de la Banque des Territoires pour financer la 1^{ère} étape de l'étude pré opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'étude urbaine ;

Considérant la fiche action 13 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier « Valette » intitulée « *Réhabiliter le bâti et réaménager les espaces publics* » ;

Considérant l'avis favorable donné par la commission Marché A Procédure Adaptée du 10 octobre 2024 à l'exécution marché n°2024 12 MAP2 par le candidat « Atelier Ruelle » ;

Considérant les termes du marché n°2024 12 MAP2 « Projet urbain quartier prioritaire « Valette » (Bressuire) ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 11 août 2023 attribuant à l'Agglo2B une subvention de 25 000€ au titre du fonds vert pour la 1^{ère} étape de l'étude pré-opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'étude urbaine du quartier « Valette » à Bressuire ;

Considérant le courrier de la Banque des Territoires du 3 février 2025 attribuant à l'Agglo2B une subvention de 9 000€ pour la 1^{ère} étape de l'étude pré-opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'étude urbaine du quartier « Valette » à Bressuire ;

Depuis octobre 2024, le cabinet d'études « Atelier Ruelle », mandaté par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en lien avec la commune de Bressuire, mène une étude pré opérationnelle au sein du quartier prioritaire « Valette ».

Cette dernière s'inscrit dans la continuité de l'étude urbaine réalisée de 2017 à 2019 dont les conclusions ont été validées par les élus communautaires et municipaux.

A partir d'un programme de travaux de réhabilitation du patrimoine existant, de construction de nouveaux logements en entrée de quartier et de requalification des espaces publics, cette étude a pour objectif :

- De renouveler l'image du quartier afin de développer son attractivité,
- De répondre aux enjeux de mixité sociale via le rééquilibrage de l'occupation sociale en-dehors du périmètre du quartier prioritaire et le re questionnement du programme de démolition-reconstruction,
- D'intégrer les nouveaux enjeux environnementaux (mobilités douces, amélioration de la biodiversité, création d'îlots de fraîcheur...),
- De favoriser la connexion du quartier avec le centre-ville et le Bocage : le quartier comme entrée de ville et « vitrine ».

Cette étude complémentaire se déroule en 2 étapes :

- Une 1^{ère} étape, tranche ferme du marché, qui a débuté en octobre 2024 et qui doit se terminer en juin 2025 : sa finalité est de disposer d'un scénario de référence à l'échelle du quartier et de son environnement proche.
 - Coût prévisionnel : 61 717,5€ HT
 - Subventions accordées : 25 000€ fonds vert + 9 000€ Banque des territoires
 - Les 1ers résultats de cette phase sont encourageants : en lien avec la forte mobilisation et l'implication des partenaires et des habitants, les grandes intentions d'aménagement des espaces publics et de réhabilitation du bâti se dégagent.
Reste aujourd'hui à les chiffrer pour aboutir à un scénario de référence partagé et validé.

- Une 2^{ème} étape, d'octobre 2025 à avril/mai 2026, objet de la présente délibération : elle a pour finalité d'approfondir les conditions techniques de l'esquisse et d'assurer une faisabilité suffisante pour permettre la mise en œuvre de l'étude urbaine.

Il s'agit de solliciter des subventions afin de mener à bien cette deuxième étape.

Le budget prévisionnel de l'étape 2 de l'étude pré opérationnelle est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes		%	Etat avancement
Dépenses éligibles	44 780€	Subventions	36 000€	80%	
Etude étape 2	44 780€	Fonds vert	22 500€	50%	A solliciter
		Banque des Territoires	13 500€	30%	A solliciter
		AGGLO2B	8 780€	20%	
TOTAL	44 780€		44 780€	100,00%	

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter une subvention de 22 500€ au titre du fonds vert pour financer la 2^{ème} étape de l'étude pré opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'étude urbaine ;
- solliciter une subvention de 13 500€ au titre de la Banque des Territoires pour financer la 2^{ème} étape de l'étude pré opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de l'étude urbaine ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

